



Compte Administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation.
Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.*

A travers le compte administratif, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent donc comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Réalisation de l'exercice + Reports N-I	Section de Fonctionnement	8 700 901,66	10 206 467,52	Excédent	1 505 565,86
	Report de l'exercice N-I (002)	-	-		
	Total fonctionnement	8 700 901,66	10 206 467,52	Excédent	1 505 565,86
	Section d'investissement	2 977 289,22	3 541 267,40	Déficit	
	Report de l'exercice N-I (001)	1 998 890,62	-		
	Total investissement	4 976 179,84	3 541 267,40	Déficit	1 434 912,44
	TOTAL BUDGET	13 677 081,50	13 747 734,92	Résultat global	70 653,42

Restes à réaliser à reporter en N+I	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de Fonctionnement	-	-	-	-
Section d'investissement	-	-	-	-
TOTAL CUMULE	13 677 081,50	13 747 734,92	-	-

Résultat Cumulé	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de Fonctionnement	8 700 901,66	10 206 467,52	Excédent	1 505 565,86
Section d'investissement	4 976 179,84	3 541 267,40	Déficit	1 434 912,44
TOTAL CUMULE	13 677 081,50	13 747 734,92	Excédent	70 653,42

-I- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Il regroupe :

- d'une part toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes...
- et d'autre part deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement...) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

Le volume total des dépenses réelles d'investissement est de 4 976 180,22 €. Le volume total des recettes réelles d'investissement est de 2 677 598,89 €.

➤ Les principales recettes d'investissement sont :

- 1- FCTVA pour 107 514,74 €,
- 2- Taxe d'aménagement pour 72 010,41€,
- 3- Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement :
Il est à noter que les investissements programmés sur le budget primitif 2022 ont vu, compte tenu de l'attribution tardive du budget primitif et du report des délais d'exécution des travaux, leur réalisation surtout sur le dernier trimestre 2022. Les demandes d'acomptes ou de soldes de subventions inscrites au BP 2022 n'ont pas pu être effectuées auprès des financeurs (Etat, Région, Département), ce qui explique le faible montant de 328 862,66€, en réalisé, contre 1 489 209,00 € d'inscrits. Ces subventions ont fait l'objet d'une nouvelle inscription au BP 2023.

NATURE	MONTANT REALISE
Subventions d'investissement reçues	328 862,66
Emprunts et dettes assimilés	-
Dotations, fonds divers et réserves	179 525,15
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 169 211,08
Dépôts et cautionnements reçus	-
Produits de cessions d'immobilisations	-
<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>2 677 598,89</i>
Opérations d'ordre (chapitre 040)	863 668,51
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 541 267,40

➤ **Les principales dépenses d'investissement sont :**

- 1- Le remboursement de la dette pour 941 851,08 €,
- 2- L'acquisition de la Maison médicale pour 1 233 150,00 €,
- 3- Les travaux de rénovation de la Salle Roger DONNET, la construction d'un accueil de loisirs (Algéco des Glaisières) pour 338 415,10 €,
- 4- La réfection de la Rue des Mériens pour 155 972,10 €,
- 5- Les travaux sur le réseau électrique (extension, changement Led...) pour 90 630,10 €,
- 6- L'aménagement de la salle des fêtes (solde marché) pour 73 176,17 €,
- 7- L'achat de mobilier, matériel de bureau et informatique pour les écoles et les services municipaux pour 53 821,45 €,
- 8- Les Frais liés à la révision du PLU pour 22 800,00 €,
- 9- L'achat de matériels, outillages techniques et/ou de voirie pour 18 117,45 €.

NATURE	MONTANT REALISE
Immobilisations incorporelles	52 464,96
Licences	15 920,46
Frais d'études	13 744,50
Réalisation documents d'urbanisme	22 800,00
Immobilisations corporelles	1 908 663,21
Terrains nus	16 159,06
Terrains bâtis	1 233 150,00
Agencement terrains	2 397,95
Agencement constructions	338 415,10
Voirie	155 972,10
Réseaux électriques	90 630,10
Mobilier, matériel	53 821,45
matériels, outillages techniques	18 117,45

Immobilisations en cours	73 176,17
Place de la Libération	
Dotations, fonds divers et réserves (Remboursement FCTVA)	1 133,80
Emprunts et dettes assimilés	941 851,08
<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>2 977 289,22</i>
Opérations d'ordre (Chapitre 040)	-
Résultat d'investissement reporté	1 998 890,62
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 976 179,84

-II- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement est de 7 837 233,15 €. Le volume total des recettes réelles de fonctionnement est de 11 578 369,71 €.

➤ **Les recettes de fonctionnement** :

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, études surveillées, location de salles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

NATURE	MONTANT REALISE
Atténuations de charges	92 307,07
Produits de services	671 603,35
Impôts et taxes	6 940 240,07
Dotations et participations	2 053 805,91
Autres produits de gestion courante	57 845,32
Produits financiers	300 757,95
Produits exceptionnels	89 907,85
<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>10 206 467,52</i>
Opérations d'ordre entre sections (Chapitre 042)	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 206 467,52

Concernant la fiscalité des impôts locaux pour notre commune : les taux d'imposition n'ont pas augmenté, en 2022.

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation	17,93 %	Pas de vote (gel national des taux)
Taxe sur foncier bâti	18,27 %	35,45 % correspondant à l'addition des taux communal (18,27 %) et départemental (17,18 %)
Taxe sur foncier non bâti	76,76 %	76,76%

➤ **Les dépenses de fonctionnement** :

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 54.09 % des dépenses réelles de fonctionnement.

NATURE	MONTANT REALISE
Charges à caractère général	2 571 331,30
Charges de personnel	4 239 441,45
Atténuation de produits (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)	84 297,00
Autres charges de gestion courante	679 427,59
Charges financières dont intérêts des emprunts	261 784,83
Charges exceptionnelles (intérêts moratoire et titres annulés)	950,98
<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>7 837 233,15</i>
Opérations d'ordre entre sections (Chapitre 042)	863 668,51
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 700 901,66

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

-III- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dégagés au titre de l'exercice 2022, sont affectés en totalité, dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif, soit le budget primitif 2023 voté le 30 mars 2023.

le Compte Administratif pour l'exercice 2022 présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 505 565,86 €,
- et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 1 434 912,44 €.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement.

C'est pourquoi, cette année pour couvrir notre déficit d'investissement, nous avons priorisé, comme l'autorise la M57, l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en recette d'investissement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

Ce qui implique qu'aucun report ne sera fait au BP 2023, dans les recettes de fonctionnement au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

-IV- EVOLUTION DE LA DETTE

Organisme Prêteur	Objet de la dette	Index	taux moyen	Date de réalisation	Date de fin	Durée initial	Montant initial	Capital	Intérêts	Annuité	Capital dû au 31/12/2022
CREDIT AGRICOLE	Réaménagement de 4 prêts	fixe	4,58	27/05/2003	30/01/2024	20 ans	1 684 542,88	84 227,15	11 572,81	95 799,96	168 454,23
DEXIA	Financement des investissements 2003	fixe	4,84	03/10/2003	01/12/2023	20 ans	1 288 469,60	85 897,96	6 755,88	92 653,84	85 898,16
DEXIA	Financement divers de travaux publics 2010	fixe	3,65	25/05/2010	01/09/2030	20 ans	104 142,47	5 398,42	1 432,26	6 830,68	47 403,30
DEXIA	Financement des investissements 2010	fixe	2,82	25/05/2010	01/01/2031	20 ans	835 000,00	41 750,04	13 325,07	55 075,11	337 478,69
DEXIA	Financement divers de travaux de bâtiments	fixe	2,82	25/05/2010	01/09/2030	20 ans	60 497,75	3 136,02	832,02	3 968,04	27 537,09
CREDIT AGRICOLE	Financement des investissements 2013	fixe	4,47	02/04/2012	19/04/2027	15 ans	1 000 000,00	73 712,59	17 902,73	91 615,32	360 309,19
CREDIT AGRICOLE	Réaménagement centre ville et salle des fêtes	fixe	2,93	27/05/2014	27/05/2029	15 ans	1 000 000,00	66 666,72	13 591,92	80 258,64	427 777,32
DEXIA	Refinancement du prêt MPH272816EUR	fixe	3,35	15/07/2015	01/09/2030	15 ans	8 358 572,04	516 594,42	193 475,11	710 069,53	5 179 667,29
CREDIT AGRICOLE	PROGRAMME 2 INVESTISSEMENT 2016	fixe	1,32	28/06/2016	01/07/2031	15 ans	400 000,00	26 016,52	3 421,04	29 437,56	242 882,20
CREDIT AGRICOLE	PROGRAMME INVESTISSEMENT 2016	fixe	1,84	09/02/2016	07/03/2031	15 ans	600 000,00	38 451,24	7 686,94	46 138,18	379 317,20
TOTAL							15 331 224,74	941 851,08	269 995,78	1 211 846,86	7 256 724,67

Le taux d'endettement, qui avait atteint le niveau d'alerte de la DGCL (130%), est revenu à des valeurs confortables par l'action combinée de l'effort exceptionnel, consenti en 2021, pour rembourser le « prêt relais » de 2018 et d'une politique rigoureuse.

Les prévisions pour 2023 :

Notre capacité de désendettement s'allonge pour repasser au-dessus de 5 ans. Cependant, ce délai demeure toujours très satisfaisant.

